

[Text]

The Vice-Chairman: Thank you very much, Dr. Munton. Considering the time we have left, I will allow on the first round of questions no more than 10 minutes.

Mr. Lee: Dr. Munton, you appear informed in the extreme here.

Prof. Munton: It is an illusion. It is one of the other illusions.

Mr. Lee: I am not going to waste time praising your qualifications. In section two of our act, on the definition of "threats", would you agree that there exists for Canadians a body of threats existing out there for us, threats to the security of Canada, that are not defined in paragraphs 2.(a), (b), (c) and (d)?

Prof. Munton: Let me go back to the public opinion data and answer the question this way. My hunch is that it would be a misreading of the public opinion data. This is really the only basis on which I can answer your question; that is, to conclude that Canadians see no threats. I think it would be fair to conclude that they do not see, in anything like the same degree, the old threats that we have been accustomed to for the past 40 years. To a significant extent, Canadians now are convinced that the Soviet Union is not about to attack Europe or North America, for example.

There are certainly threats out there and the threats are increasingly being defined by Canadians in a very broad way as other than a direct military attack. They include terrorism. They include drug trafficking. They include the possibility of—in the way people put it on our surveys—some crazy country setting off a nuclear bomb and so on. To say that there are no threats would certainly not be true, and it seems to me Canadians would define those threats quite broadly.

• 1440

Mr. Lee: Would that include perhaps an environmental catastrophe or something like that as well?

Prof. Munton: Oh, yes.

Mr. Lee: With reference to paragraph 2.(d), the "alleged" subversion paragraph, have you been able to construct hypothetically any 2.(d) threat that is not contained in 2.(a), (b) or (c)?

Prof. Munton: I certainly cannot answer that as an expert, because it does not seem to be the data on which I can talk about Canadians' views in general. Allow me to make that sort of distinction.

Mr. Lee: Okay. In your remarks you made reference to the period 1960 to 1964 when John Diefenbaker was the President, at least for some of those years, and—

Mr. Brewin: He was the Prime Minister.

Mr. Rideout: Yes, the Prime Minister.

[Translation]

Le vice-président: Merci beaucoup, monsieur Munton. Étant donné le peu de temps qu'il nous reste, je vais accorder 10 minutes, tout au plus, à la première ronde de questions.

M. Lee: Monsieur Munton, vous me paraissez extrêmement bien informé.

M. Munton: C'est une illusion. Une de plus.

M. Lee: Je ne vais pas passer trop de temps à vanter vos mérites. Dans l'article 2 de notre loi, à la définition des «menaces», ne croyez-vous pas qu'il existe un ensemble de menaces envers les Canadiens, envers la sécurité du Canada, qui ne sont pas définies dans les alinéas 2.a), b), c) et d)?

M. Munton: Je vais me reporter à ce que l'on connaît de l'opinion publique et vous répondre de la manière suivante. J'ai l'impression que ce serait mal interpréter les données sur l'opinion publique. Je ne peux pas répondre à votre question autrement qu'en disant ceci: les Canadiens ne perçoivent aucune menace. Sans crainte de se tromper, on peut conclure qu'ils ne voient plus de la même manière les anciennes menaces auxquelles nous étions habitués depuis longtemps. Les Canadiens sont assez généralement convaincus, aujourd'hui, que l'Union soviétique ne s'apprête pas à attaquer ni l'Europe ni l'Amérique du Nord, par exemple.

Pourtant, des menaces existent bien certainement, mais les Canadiens les voient moins comme des attaques militaires, plus comme des interventions au sens large du terme, ce qui comprend le terrorisme et le trafic de la drogue. Cela comprend la possibilité—comme des gens l'ont dit pour répondre à nos questionnaires—qu'un pays insensé face éclater une bombe nucléaire, par exemple. Affirmer qu'il n'y a pas de menace, ce serait contraire à la vérité, et il me semble que les Canadiens définiraient ces menaces d'une manière assez large.

M. Lee: Cela comprend-il les catastrophes environnementales ou autres événements de ce genre?

M. Munton: Bien sûr.

M. Lee: Au sujet de l'alinéa 2d), où il est question de la subversion «alléguée», avez-vous pu faire des hypothèses au sujet des menaces faisant l'objet de 2d) qui ne seraient pas déjà décrites dans 2a), 2b) ou 2c)?

M. Munton: Je ne peux donner de réponse experte à cela, car ce ne sont pas des données qui paraissent dans les opinions exprimées par les Canadiens. Permettez-moi de faire ce genre de distinction.

M. Lee: D'accord. Dans vos remarques, vous avez fait allusion à la période de 1960 à 1964, année où John Diefenbaker était président, du moins quelques-unes de ces années-là, et. . .

M. Brewin: Il était premier ministre.

M. Rideout: Oui, premier ministre.